



---

DOMAINE : Ressources humaines En vigueur le : 27 octobre 2011  
TITRE : Entrevue de départ – Membres du personnel Révisée le :

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

Le Conseil reconnaît que c'est dans l'intérêt de tous d'offrir un milieu de travail sain qui permet aux membres du personnel de s'acquitter de leurs tâches. Le Conseil et le personnel doivent collaborer dans l'atteinte de cet objectif qui vise à assurer une amélioration continue du milieu de travail. Les efforts que déploient les membres du personnel dans le cadre de leurs fonctions sont un indicateur clé de leur engagement au service de l'organisation.

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) s'engage à élaborer et à administrer des outils de mesure pour recueillir des commentaires au sujet du fonctionnement du Conseil afin d'assurer une amélioration continue du milieu de travail.

À cette fin, le CSPNE administre une entrevue de départ aux employés qui démissionnent de leur poste. L'entrevue de départ permet de :

- a) cerner les domaines où l'organisation se comporte de façon exemplaire;
- b) cerner les domaines qui pourraient être améliorés, et;
- c) connaître les raisons du départ de l'employé.